

**SYNDICAT MIXTE DES 4  
COMMUNAUTES DE COMMUNES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du mercredi 11 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 18h30, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Nangy, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20  
Nombre de délégués présents : 11  
Nombre de délégués donnant pouvoir : 1  
Nombre de délégués votants : 12

**DELEGUES PRESENTS :**

**Délégués titulaires :**

René CARME, Pierrick DUCIMETIERE, Laurent FAVRE, Marie Claire LAFFIN, Mélanie LECOURT, Billy MARQUET, Sonia PAUZE, Pascal POCHAT-BARON, Stéphane VALLI, Aline WATT CHEVALLIER.

**Déléguée suppléante :**

Nadège SAPORITO.

**Délégués excusés :**

Boris AVOUAC, Colette BOEX, Bruno FOREL, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Christelle ITNAC, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Yves MASSAROTTI, Jean-Pierre MERMIN, Christophe PERY.

Monsieur Laurent FAVRE est désigné Secrétaire de séance.

**OBJET : PROXIVELO - MISE EN PLACE DE 2 CONSIGNES « TEST »**

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT les propositions d'implantation de consignes à vélos du schéma directeur de stationnement vélo ;

CONSIDERANT la nécessité de tester la pertinence d'installer une consigne à vélos à certains emplacements avant d'en installer une définitive.

Monsieur le Président expose qu'il a été décidé d'acheter 2 consignes « test » à vélos, permettant ainsi de tester la pertinence d'implanter une consigne à vélos à certains emplacements.

Monsieur le Président propose :

- que chaque consigne « test » reste 1 an maximum au même endroit ;

**N°2024-12-11/15**

- de tester dans un premier temps, les lieux d'implantation suivant, ayant été ciblé comme « emplacements à tester dans un premier temps » par le schéma directeur de stationnement vélo :
  - o Reignier-Esery parking du cimetière
  - o Contamine-sur-Arve centre

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (12 voix pour) :

- APPROUVE l'installation d'une consigne « test » d'une durée maximale d'un an par emplacement à tester ;
- APPROUVE les 2 premiers lieux d'implantation :
  - Reignier-Esery, parking du cimetière
  - Contamine-sur-Arve, centre
- AUTORISE M. le Président ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Fait à Nangy, le 11/12/2024

Le Président,	Le Secrétaire de séance
Stéphane VALLI  	